

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU VAR

Centre Communal
d'Action sociale des
Adrets de l'Estérel

Nombre de membres

•en exercice : 11
•présents : 09
•votants : 10

Date de la convocation

14/04/2026

Objet de la délibération

**Adoption du
règlement intérieur
du C.C.A.S.**

N° 13

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture
Ou Sous-Préfecture
Le
Publié ou Notifié
Le

EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Conseil d'Administration
du Centre Communal d'Action Sociale

Séance du 27 avril 2026

L'an deux mille vingt-six et le vingt-sept avril,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale des Adrets de l'Estérel

S'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances à la salle du conseil municipal

Sous la présidence de Jean-Pierre KLINHOLFF,

Et après convocation faite par courriel.

Membres présents : Monsieur le Président KLINHOLFF Jean-Pierre, GEREN Alexandra, BLIOT Denise, CÔTE Thomas, DUCCI Delphine, GERMAIN Pascale, LASSAGNE Amandine, PEDRONA Jean-Marc et PETIT Luc.

Membres représentés : HOUPLON Fatiha donne pouvoir à GEREN Alexandra.

Membre excusé : VRIOTTE Maryse.

Le quorum est atteint.

Secrétaire de séance : PETIT Luc.

Experts présents : LUZ Sandy et MIGNONI Sophie

Expert excusé : GUESDON Sandy

=====

Monsieur le Président invite le Conseil d'Administration à procéder à l'adoption du règlement intérieur annexé au présent document.

AUSSI,

- **VU** les articles R. 123-16, 123-18, 123-19 et L 133-5 du Code de l'Action Sociale et des Familles relatifs à la confidentialité et au fonctionnement du conseil d'administration ;
- **VU** la délibération de ce jour portant sur l'installation du C.C.A.S. ;
- **VU** la délibération de ce jour portant élection du Vice-Président du C.C.A.S. ;

- **CONSIDERANT** la nécessité de procéder à l'adoption du règlement intérieur du conseil d'administration du C.C.A.S. annexé au présent document ;

Le Conseil d'Administration :

- **OUI** l'exposé de Monsieur le Président,
- **APRES** en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés,
- **APPROUVE** l'adoption du règlement intérieur du conseil d'administration du C.C.A.S. tel que joint en annexe de la présente délibération,
- **SOUMET** la présente délibération au contrôle de légalité de Monsieur le Préfet du Var,
- **AINSI** fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

POUR EXPEDITION CONFORME

Le secrétaire de séance,
Luc PETIT



Le Président,
Jean-Pierre KLINHOLFF



Conformément aux dispositions du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Toulon, 5, rue Jean Rœlne 83000 TOULON, pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- Date de sa réception à la préfecture du Var,
- Date de sa publication,
- Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :
- A compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale

Deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai